

Mardi 30 septembre 2014, Assemblée nationale, salle Lamartine

---

## ACTES

# Colloque européen "L'égalité femmes – hommes et la loi : deux ans d'études d'impact"



HCE|fh

HAUT CONSEIL  
à l'  
**EGALITE**  
ENTRE LES  
FEMMES ET  
LES HOMMES

Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes

---



## Colloque européen

# L'égalité femmes-hommes et la loi : deux ans d'études d'impact

– Mardi 30 septembre 2014 –

## Discours de conclusion de Danielle Bousquet

*Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes*

Je souhaite tout d'abord remercier très chaleureusement nos partenaires européennes pour leur contribution riche d'enseignements pour nous qui démarrons les études d'impact. Vous avez éclairé notre pratique, pratique qui n'est pas si balbutiante que cela car nous avons quelques réussites. Toutefois, nous voyons bien qu'il nous faut aller plus loin dans l'exigence.

Merci également à Stéphanie Seydoux, Florence Dubois-Stevant et Catherine Coutelle, car vous avez dit à quel point vous avez une volonté commune de consolider la démarche de ces études d'impact, dont on voit bien qu'elle est déterminante pour la réussite des politiques publiques d'égalité femmes-hommes.

Le travail en partenariat est, et je l'ai bien entendu, l'un des points cruciaux de la réussite des études d'impact. Les acteurs et actrices de l'égalité dans leur diversité font la richesse et la qualité de ces études.

Analyser systématiquement l'impact des textes de lois sur les femmes et les hommes, c'est bien sûr en cela que consistent les études d'impact auxquelles notre colloque était dédié. Il faut le dire à nouveau : c'est un enjeu majeur car pour longtemps encore la vie de nos concitoyens et de nos concitoyennes, selon que l'on est femme ou homme, va rester assez sensiblement différente. Et pour ceux qui brandiraient la discrimination positive comme pouvant mettre à mal l'équilibre de notre égalité républicaine, je les invite à ouvrir les yeux et à regarder le monde tel qu'il est : c'est avant tout la réalité sociale qui est discriminante.

On connaît bien les chiffres de ces inégalités flagrantes. Le Haut Conseil a réalisé récemment un rapport qui s'appelle le rapport EGALITER **sur les inégalités femmes-hommes renforcées sur les territoires sur lesquels les inégalités sociales et territoriales sont plus fortes. Un chiffre pour illustrer : dans les territoires politique de la ville, 50% des femmes sont hors de l'emploi et ne cherchent pas d'emploi alors que sur le reste du territoire, c'est un tiers des femmes qui sont dans cette situation.** Il y a donc des distorsions très importantes. Sur les territoires ruraux isolés, ce sont 39% des femmes actives qui sont à temps partiel, c'est-à-dire 10 points de plus que sur le reste de l'hexagone, alors qu'on trouve déjà que c'est un chiffre très important. On voit bien qu'il y a des territoires plus inégaux que les autres. Des politiques d'actions positives s'imposent donc, aiguillonnées notamment par les études d'impact. Les politiques publiques doivent prendre en compte ces inégalités pour éviter de les accentuer. Ce serait en effet un comble, mais cela peut arriver : une loi qui peut apparaître comme neutre peut renforcer les inégalités, si on ne réfléchit pas à son impact sur les femmes et les hommes. Cela est arrivé très souvent par le passé. Ce fut par exemple le cas de la loi de 2010 sur les retraites faite sans réelle étude d'impact et on a vu à quel point elle avait été désastreuse pour la situation des femmes.

Nos deux ministres actuelles, c'est-à-dire Marisol Touraine, qui est ministre de plein exercice du droit des femmes, et Pascale Boistard, secrétaire d'Etat aux droits des femmes, ont assuré avec force s'inscrire dans la continuité des politiques menées jusqu'à présent. Cela signifie la continuation du travail sur les études d'impact. Leur soutien va être nécessaire. Je rejoins ce qu'ont dit Catherine Coutelle et Sébastien Denaja sur l'importance aujourd'hui de reprendre les études d'impact sexuées, qui concernent les projets à l'étude sur la branche famille, en particulier sur le congé parental. La réalité c'est que parmi les personnes qui prennent aujourd'hui un congé parental, 97% sont des femmes, c'est-à-dire que toute modification du congé parental va impacter d'abord les femmes. Donc, quand on réfléchit aux modifications, il faut qu'on regarde l'effet que cela va produire sur les femmes. Si on dit que l'on réduit le congé parental des mères, dans un louable objectif de mieux équilibrer le congé entre les pères et les mères, sans s'occuper d'ouvrir d'avantages de places de mode de garde, sans s'occuper d'améliorer la politique de retour à l'emploi pour les femmes après un congé maternité, ce qui va se passer c'est que les femmes les plus précaires, qui sont largement celles qui prennent le congé, vont être encore plus en difficulté. On voit bien ici qu'une étude d'impact sur le sujet, à faire ou à refaire, permettra d'éclairer les arbitrages politiques que devra faire le gouvernement. Les études d'impact apparaissent donc déterminantes pour pouvoir prendre les bonnes décisions.

Le Haut Conseil mettra toute son expertise au service de l'évaluation des études d'impact. Grâce aux Haut-e-s fonctionnaires à l'égalité présent-e-s dans chaque ministère, nous allons proposer qu'une évaluation indépendante soit menée par nous, car nous sommes un organisme indépendant, pour mesurer l'efficacité des études d'impact et éventuellement leurs limites afin de pouvoir voir comment elles pourraient être mieux menées. Cela participera à l'amélioration de l'outil « études d'impact ». Il faut faire en sorte que les politiques femmes-hommes soient inscrites dans la durée et transcendent les alternances politiques.

Je vous remercie.